



Une charte qui progresse : de 2005 à 2015 près de 240 magasins signataires

Des débuts sur le bassin rennais...

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été initiée dans le cadre du programme « Eau et Pesticides, effet sur la santé et l'environnement » qui, depuis 1998, sensibilise les particuliers aux dangers des pesticides et aux bonnes pratiques de jardinage. Ce qui permet d'agir sur la demande des consommateurs. En 2004, les différents partenaires du programme ont fait le constat unanime qu'il était devenu nécessaire de travailler avec les distributeurs afin d'agir sur l'offre de produits.

La première charte a donc été signée en mars 2005 par 25 jardinerie de l'agglomération rennaise et de ses bassins d'alimentation en eau avec la Mce, Rennes Métropole, le Smpbr (le syndicat de production d'eau du bassin rennais), Jardiniers de France, sous l'égide de la Drcrcf Bretagne. C'est la première fois en France que des jardinerie s'engageaient dans une telle démarche.

Cette charte a d'ailleurs reçu le 1^{er} prix du trophée des Eco-maires catégorie sensibilisation/éducation en 2005 et le prix Territoria catégorie Environnement en 2008.

Une extension test réussie sur le territoire de la rade de Brest

D'autres structures ont alors souhaité mettre en place cette charte sur leur territoire. Fin 2006, la région Bretagne a demandé à la Mce de réaliser un guide méthodologique retraçant la démarche de mise en place de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Parallèlement, la Mce a accompagné une extension test sur le territoire du contrat de baie de la rade de Brest piloté par Brest métropole océane, la Maison de la bio du Finistère et ses associations. Cette nouvelle charte a été signée en mars 2007 avec 22 jardinerie.

Le Conseil régional de Bretagne décide d'élargir la charte sur de nouveaux bassins

En juillet 2007, soutenus par les autres partenaires régionaux (les 4 conseils généraux, l'Agence de l'eau et les services de l'Etat), le Conseil régional de Bretagne décide de mettre en place un accompagnement régional pour l'extension de la Charte.

En septembre 2007 puis en 2011, cette mission a été confiée à la Mce. La charte s'étend peu à peu et intéresse de nouveaux territoires.

En 2008 : Baie de Douarnenez et Goyen, Vilaine Amont, Vallée de l'Odet

En 2009 : Trégor, Argoat-Goëlo

En 2010 : Vallée du Scorff, Meu, Oust Amont et du Lié, Rance-Frémur-Guinefort, Baie de Saint Brieuc et les Vallons de Vilaine. Ce dernier territoire, faute de porteur projet, a dû arrêter l'action sur son territoire.

En 2012 : 5 nouveaux territoires ont adhéré :

- le bassin du Linon intègre la charte Rance-Frémur-Guinefort
- la totalité du Pays Cap l'Orient intègre la charte du Scorff
- la totalité du Sage Ouest Cornouaille (dont fait parti le bassin du Goyen) après scission de la charte Baie de Douarnenez-Goyen
- le territoire du Sage Haut Léon Trégor : bassin du Trégor, de la Penzé et Horn-Guillec
- le territoire du bassin de l'Odet à l'Aven : Baie de la Forêt

Au total, 16 chartes bretonnes ont été signées et 237 magasins y adhèrent.

...l'accompagnement régional se poursuit

Suite au précédent mandat du Conseil Régional de Bretagne de mars 2011, la Mce a de nouveau été mandatée pour coordonner la charte sur le territoire breton en 2014 et 2015.